



« Michelin Industrie France 2030 »

L'avenir des emplois, une vraie préoccupation mais pas à traiter en catimini !

Clermont-Ferrand, Mercredi 09 Juillet 2025

Jeudi 26 juin,
la MFPM a adressé cette lettre
aux DSC (Délégués Syndicaux
Centraux) des quatre syndicats
représentés chez Michelin.

La direction annonce la mise
en place d'un « *groupe de
travail sur Michelin Industrie
France 2030* » ... mais elle pose
ses conditions !

Clermont-Ferrand, le 26/06/2025

N/Réf. : EUS/SG/FBN/P/RS

Objet : mise en place d'un groupe de travail sur Michelin Industrie France 2030

Messieurs,

En fin 2024, le Groupe a annoncé sa volonté de proposer aux Organisations Syndicales Représentatives de travailler aux modalités permettant aux sites français et à leurs salariés de mieux se projeter dans le futur au travers du projet « Michelin Industrie France 2030 ».

Au sein de chacune de vos organisations syndicales, vous avez également exprimé à diverses reprises vos inquiétudes quant à l'avenir des sites et votre envie de vous mobiliser.

En ce sens, nous vous proposons de lancer un groupe de travail constitué de deux personnes par organisation syndicale représentative.

L'objectif sera de partager ensemble le diagnostic de l'industrie en France, d'identifier les problématiques et de réfléchir conjointement aux solutions potentielles en complément de ce qui se fait sur les sites.

En pratique, nous vous demandons de confirmer votre accord pour y participer.

Compte tenu de la nature des informations qui pourraient être partagées durant nos réunions ainsi que de la nature et de la transparence des échanges, la confidentialité constituera une condition essentielle à la réussite de cette démarche.

Pour matérialiser votre engagement, merci de nous retourner ce document signé et précédé de la mention « je m'engage à respecter les termes du présent courrier ».

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Les usines de Cholet et de Vannes ne sont pas encore totalement fermées, avec plus de 1250 suppressions d'emplois, que Michelin vient de décider 150 suppressions d'emplois à Troyes et d'annoncer l'arrêt en 2025 de deux usines au Mexique et au Brésil, entraînant la disparition de plus de 800 emplois supplémentaires au total.

- **C'est d'autant plus révoltant** que le PDG, F. Menegaux, a rassuré récemment les actionnaires : les objectifs de profits sont maintenus pour 2025 !

Dans le même temps, la direction laisse planer le doute sur l'avenir de plusieurs autres usines et ne cache pas son intention de supprimer de nombreux emplois dans le tertiaire.

 **Alors oui, l'avenir des emplois est une vraie préoccupation et la CGT a son mot à dire sur les projets destructeurs de Michelin.**

Evidemment, nous ne pourrions pas être d'accord avec la direction sur des "solutions potentielles" qui ne viseraient qu'à demander, encore et toujours, aux salariés de fournir des efforts.

Si elle avait participé à ce « groupe de travail », la CGT aurait exprimé son avis sur les choix de Michelin de privilégier uniquement le dividende des actionnaires au détriment des emplois, des conditions de travail et des salaires.

Mais la direction a d'emblée mis une condition qui devrait être inacceptable pour tout syndicat respectueux des salariés : Elle demande aux représentants syndicaux qui y participeraient de s'engager à ne pas communiquer sur le contenu de ces réunions.

Cette clause de confidentialité vise à empêcher les représentants du personnel de rendre compte des projets de l'entreprise aux travailleurs qui les ont élus. Elle vise aussi à éviter que les salariés, les premiers concernés, ne s'en mêlent.

Les mêmes méthodes avaient déjà été utilisées pour préparer la fermeture de l'usine de la Roche/Yon. Déjà la CGT avait refusé. La transparence est une condition non négociable.

La CGT n'a pas de secret pour les salariés
et ne participera pas à ce groupe de travail si elle ne peut pas communiquer.